

Monsieur le Maire,

Une municipalité peut en tout temps modifier ses règlements d'urbanisme. Il y a aussi des moments où elle doit le faire. C'est la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui régit ces processus.

Vous avez choisi de procéder à la modification du règlement de zonage et du règlement de lotissement. Les projets adoptés contiennent beaucoup de modifications par rapport à nos règlements en vigueur. Les changements proposés auraient de sérieux impacts sur notre milieu de vie. Ils modifient l'orientation donnée au développement de Sutton. De plus, de la façon dont ces changements sont proposés (sous la forme de projets omnibus), ils sont difficiles à évaluer par les citoyens, même les plus amateurs de règlements d'urbanisme.

C'est dans le plan d'urbanisme qu'une municipalité exprime ses orientations en matière de développement. Pourquoi ne pas commencer par discuter de ces orientations? Exprimer clairement les vôtres ?

Il y a une procédure qui permet de faire une révision quinquennale des règlements d'urbanisme. Elle prévoit de réviser le plan d'urbanisme ainsi que les règlements de zonage et de lotissement. Ensemble, de façon cohérente. Elle permet une large participation citoyenne.

Ce n'est pas tout. Vous n'êtes pas sans ignorer que la MRC va, au courant de l'année 2015, procéder à une mise à jour du Schéma d'aménagement; mise à jour qui va obliger les municipalités à réviser leurs règlements d'urbanisme dans un délai imparti. Faudra-t-il alors recommencer le processus?

Monsieur le Maire, je me demande où est l'urgence de procéder à des modifications des règlements de zonage et de lotissement ? Qu'est-ce qui justifie de le faire maintenant ? Comment ne pas penser que c'est du gaspillage de ressources ?

Dans un souci de transparence et de simplicité relative, mais aussi d'économie, je demande au Conseil de retirer les projets de règlements 254 et 256.

Le Conseil pourra ensuite réfléchir au meilleur moyen de procéder à une révision des règlements d'urbanisme en exprimant clairement sa vision de développement pour Sutton, en permettant à TOUS les citoyens de Sutton de participer au processus et en se conformant au schéma d'aménagement de la MRC.

Merci.

Catherine Zellweger  
16 rue Mountain  
Sutton